

Quand donc va-t-on prendre des mesures pour remédier à la situation qui a laissé de nombreux Canadiens sans emploi et sans foyer, sans parler de la question de panorama? Quand va-t-on enfin dénoncer cette attitude des promoteurs de la libre entreprise qui, toujours en quête de bénéfices démesurés ont pollué l'eau et l'air et mis en danger la forêt et la faune, lesquels constituent l'héritage collectif de tous les Canadiens et non la propriété privée d'une seule et unique personne? Par exemple, si le pipeline de Norman Wells traversait la cour du premier ministre, les choses se passeraient autrement.

Quand les Canadiens verront leur premier ministre se préoccuper de ces questions et d'autres semblables, ils comprendront un peu mieux la misère du pauvre Pierre qui ne sera plus en mesure de contempler de sa demeure le royaume libéral de Montréal. En attendant, nous devons nous contenter d'apprendre que le premier ministre aurait retenu comme avocat, Peter Blaikie, ancien président des conservateurs et prétendant possible à la direction, ce qui illustre fort bien cette coalition libérale conservatrice qui gouverne le Canada, une alliance qui me semble malheureuse.

Mme le Président: A l'ordre.

* * *

[Français]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LA DÉCISION PRISE PAR LES ÉTATS-UNIS AU SUJET DES EXPORTATIONS CANADIENNES DE BOIS DE CONSTRUCTION—LES SUBVENTIONS

Mme Éva Côté (Rimouski-Témiscouata): Madame le Président, le ministère du Commerce des États-Unis a rendu public hier une décision préliminaire selon laquelle les subventions fournies par certains programmes aux producteurs canadiens de bois d'œuvre, de bardeaux et de clôtures, sont jugées négligeables. Par conséquent, les exportations canadiennes vers les États-Unis ne seront assujetties à aucun droit compensateur provisoire. On me permettra donc, madame le Président, de féliciter et de remercier bien sincèrement l'industrie, les agences fédérales et provinciales concernées par le sujet d'avoir uni leurs efforts afin que le Département du Commerce des États-Unis ne considère pas comme des subventions les systèmes d'allocation des droits de coupe.

Comme on le sait, je représente à la Chambre une circonscription où on trouve plus d'une dizaine d'usines de bois de sciage, dont une bonne partie de la production est vendue à nos voisins américains. Je prie instamment le ministre responsable du Commerce extérieur du Canada de poursuivre son magnifique travail pour la prochaine séance du 23 mai. A cette occasion, les programmes d'aide à l'industrie, comme ceux du MEER ainsi que certains programmes de subventions et de prêts, seront étudiés par le Département du Commerce des États-Unis. Dans ma circonscription de Rimouski-Témiscouata, madame le Président, l'industrie du bois de sciage représente à elle seule des milliers d'emplois si on considère autant le travail en usine que celui en forêt.

• (1415)

Questions orales

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

L'ADMINISTRATION

LES LIGNES DIRECTRICES SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Hier, lorsque le premier ministre a confirmé qu'il envisageait de réviser les lignes directrices sur les conflits d'intérêts, il a précisé qu'il était bouleversé de voir comment on les interprétait. Étant donné que le gouvernement semble se préoccuper davantage de questions de relations publiques que du contenu véritable de ces lignes directrices ou du comportement de ses hauts fonctionnaires, comment peut-il s'attendre à ce que les Canadiens prennent cette révision au sérieux?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, le postulat que renferme la question du député est fausse. Je ne vois pas ce qui lui permet de conclure que le gouvernement ne se préoccupe pas de ces principes directeurs qui, après tout, ont été établis sur l'initiative du premier ministre actuel. Le gouvernement les a fait circuler et le premier ministre a dit hier qu'il songeait à la possibilité de les revoir, en vue de les améliorer.

M. Beatty: Madame le Président, lorsqu'il parle d'améliorer les lignes directrices, le gouvernement libéral cherche plutôt à les assouplir de sorte que si une nouvelle affaire Gillespie voit le jour, il ne soit pas obligé de prendre des sanctions contre des hauts-fonctionnaires, puisqu'on ne pourrait tout simplement pas les accuser d'avoir enfreint les directives.

ON DEMANDE UNE RÉVISION PAR UN COMITÉ

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Madame le Président, pourquoi le premier ministre suppléant n'admet-il pas que la seule façon de résoudre un problème semblable est de confier à un comité parlementaire la tâche de réviser ces lignes directrices pour s'assurer qu'elles soient efficaces et qu'elles aient suffisamment de poids?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, nous avons vu le climat politique qui a entouré toute cette affaire et je doute que même si on renvoyait les directives à un comité parlementaire on y changerait quelque chose. Je ne pense pas qu'elles y seraient examinées avec l'objectivité nécessaire à l'heure actuelle.

M. Beatty: Si l'on attrapait un libéral en train de mettre le feu aux édifices du Parlement, le gouvernement légaliserait l'incendie criminel.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!